

SFR

Offre valable
du 10/06/2016
au 30/06/16 inclus

JUSQU'À
100€
REMBOURSÉS

Pour l'achat d'une
montre connectée
Samsung Gear S2



Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- **Offre réservée aux clients SFR (hors clients SFR La Carte).**
- **Vous avez acheté, entre le 10/06/16 et le 30/06/16, une montre connectée Samsung Gear S2** uniquement en boutique SFR ou sur la boutique en ligne sfr.fr.

Jusqu'à 100€ remboursés dans la limite du prix d'achat d'une montre connectée Samsung Gear S2.

Le remboursement ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de sa 1^{ère} facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment préférez-vous profiter de cette offre ?

- **Par INTERNET** : rendez-vous sur le site sfr.odr.fr et remplissez le formulaire en ligne. VOUS SEREZ REMBOURSÉ SOUS 3 SEMAINES.
- **Par COURRIER** : remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez-le par voie postale. VOUS SEREZ REMBOURSÉ SOUS 8 SEMAINES.
A compter de la date de réception de votre demande conforme.

De quoi avons-nous besoin de votre part ? pour une demande de remboursement par courrier

À remplir
EN MAJUSCULE
AU STYLO NOIR

1

Vos coordonnées

N° de ligne SFR

Civilité M. Mme Nom

Prénom

N° Adresse

Code postal Ville

Prix d'achat de votre montre⁽¹⁾⁽²⁾ , €

N° de code-barres de votre montre⁽¹⁾

N° de ligne mobile⁽³⁾

(1) Si ces informations sont absentes ou erronées, nous ne pourrions pas procéder à votre remboursement. (2) Indiquez le montant de votre achat avant déduction de l'offre de remboursement. (3) Pour recevoir votre SMS de suivi de demande.

2

Les pièces à joindre à votre envoi

- Vous avez renseigné votre n° de ligne mobile SFR :

La photocopie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat de votre montre connectée Samsung Gear S2 (la date d'achat, le prix et la référence de votre montre doivent être impérativement entourés),

Découpez le code-barres qui figure sur l'emballage de votre montre connectée Samsung Gear S2 (les photocopies ne seront pas acceptées)

Un IBAN À SCOTCHER EN HAUT de ce coupon (sans cacher la partie renseignée ci-dessus) / **NE PAS AGRAFER.** (En l'absence de l'IBAN, vous ne serez pas remboursé.)

- Vous avez renseigné votre n° de ligne Box de SFR (ADSL ou fibre) :

Les 3 pièces justificatives ci-dessus + la photocopie d'une facture de votre Box de SFR datant de moins de 3 mois.

3

Vous nous envoyez le tout (coordonnées, IBAN, pièces justificatives) dans les 30 jours suivant l'achat (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse ci-contre :

ODR SFR N° 19372 - CEDEX 3487
99348 PARIS CONCOURS

Et après ?

- **Par INTERNET** : un email de confirmation vous sera envoyé après avoir effectué votre demande de remboursement en ligne.
- **Par COURRIER** : un SMS de confirmation vous sera adressé dès la réception de votre demande de remboursement.
Si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS de suivi de votre demande, cochez ici

Vous recevrez votre remboursement à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture.



Pour suivre votre demande, rendez-vous sur internet sur sfr.odr.fr ou par téléphone

0821 36 46 56

Service 0,12 € / min
* prix appel

Offre réservée uniquement aux clients SFR (hors clients SFR La Carte). Du 10/06/2016 au 30/06/2016 inclus, achetez une montre connectée Samsung Gear S2 en espace SFR ou sur la boutique en ligne sfr.fr. Offre limitée à un seul remboursement par numéro de ligne SFR. Offre de remboursement non cumulable avec une autre offre de remboursement sur la même période et sur le même équipement. Dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'envoi des pièces justificatives dans les 30 jours suivant l'acte d'achat. En l'absence de l'IBAN, vous ne serez pas remboursé. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne pourra être prise en compte. Le remboursement ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement par le client, de sa 1^{ère} facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés ou si la ligne est inactive au moment du remboursement. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 30/09/2016. Les frais d'envoi et de photocopie sont à la charge du participant. Le présent bulletin une fois validé vaudra un remboursement maximum de 100€ TTC (soit 83,33€ HT et 16,67€ de TVA à 20%) de la montre connectée Samsung Gear S2 accordé par la société SFR, 12 rue Jean-Philippe RAMEAU - ZAC Landy Pleyel - 93200 SAINT-DENIS. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR pour la gestion de votre compte et pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers (communication à des fins d'étude ou de prospection pour des opérations commerciales). Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR et copie de votre pièce d'identité à : «Courrier SFR Mobile- TSA 73917- 62978 Arras Cedex 9».